Pétition relative au commerce d'armes entre la Région wallonne et Israël.

Nous sommes des citoyennes et citoyens wallons qui luttons pour le respect des droits humains et du droit humanitaire, en particulier les droits de la population palestinienne.

A Gaza, l'armée israélienne est responsable de nombreuses violations du droit international (bombardements incessants et indiscriminés, destruction massive de l'habitat et des infrastructures, assassinats délibérés de dizaines de milliers de civils palestiniens en majorité femmes et enfants, déplacements forcés de la population, privation de leurs ressources élémentaires-alimentation, eau, soins, éducation...). En janvier 2024, la Cour Internationale de Justice a établi la présomption d'un génocide en cours à Gaza, de crimes de guerres et de crimes contre l'humanité. Les Nations Unies, Amnesty International, Médecins Sans Frontières... ont publié également des rapports dans ce sens.

En Cisjordanie, autre partie du territoire palestinien occupé, l'Etat israélien commet aussi des actes pouvant être qualifiés de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité : colonisation, annexion illégale de territoires et de ressources naturelles, destruction d'habitations, expulsions, assassinats. Près de 10.000 Palestiniens, y compris des enfants, sont détenus par Israël et sont victimes de mauvais traitements, de tortures et de déportation et nombre d'entre eux sont morts en détention.

Le contrôle sur le commerce d'armes avec Israël se révèle insuffisant au regard de l'engagement moral de respect des droits humains et du droit international. En 2009, un accord avait été conclu entre l'Etat Fédéral et les Régions pour que la Belgique cesse de contribuer à renforcer la force armée israélienne. Mais, en réalité, pendant des années, la Région wallonne a poursuivi son commerce de matériel militaire vers Israël, comme l'a rappelé l'émission #Investigation du 12 mars 2025 de la RTBF.

Nous <u>demandons</u> que le Parlement de Wallonie agisse pour que la Région wallonne nous garantisse l'absence effective et vérifiable de tout commerce (transit, importation et exportation directe et indirecte via des pays tiers) d'armes, poudre et munitions, pièces détachées et matériel à usage militaire et à double usage vers Israël.

Représentant des pétitionnaires : Albert Mabille, rue Gubin, 11 5150 Floreffe 28/01/1947 albert.mabille@gmail.com

NOM	PRENOM	Date de	Adresse	Code	Localité	Signature
		naissance		postal		

NOM	PRENOM	Date de naissance	Adresse	Code postal	Localité	Signature

Liste à transmettre ou renvoyer à Michel Brouyaux, 67 rue de Coquelet, 5000 Namur